

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 21/04/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole RVD2022-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

GROUPE	3	12	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

MAXIM® D

Phytoprotecteur pour pommes de terre de semence

FONGICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION

Fongicide pour plantons de pomme de terre pour la suppression du rhizoctone brun et du chancre des tiges/stolons (*Rhizoctonia solani*), de la tache argentée (*Helminthosporium solani*) et de la pourriture sèche fusarienne (*Fusarium* spp.)

PRINCIPE ACTIFS:

Fludioxonil..... 19,4 g/L
Difenoconazole 19,4 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03 % à titre d'agent de conservation.
Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0012 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **30599**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 55 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliments de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Traiter les semences dans un endroit bien aéré.

NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'au moyen d'un équipement de traitement en circuit fermé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être admis dans la zone lorsque les semences sont traitées ou ensachées.

Garder les plantons de pomme de terre loin des animaux.

NE PAS utiliser un tracteur à cabine ouverte pour planter des plantons de pomme de terre traités avec MAXIM® D.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaillent avec de l'équipement de transport des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter en tout temps un respirateur à masque filtrant N95 (masque antipoussière) approuvé par le NIOSH qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux et les petits animaux sauvages. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

7.0 RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, et garder hors de la portée enfants et des animaux.
3. Tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: **“Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver ce produit à l'écart des**

aliments destinés à la consommation humaine ou animale.”

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants à des températures supérieures à 30 °C et les protéger du gel. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant Recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	3	12	FONGICIDE
--------	---	----	-----------

MAXIM® D

Phytoprotecteur pour pommes de terre de semence

FONGICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION

Fongicide pour plantons de pomme de terre pour la suppression du rhizoctone brun et du chancre des tiges/stolons (*Rhizoctonia solani*), de la tache argentée (*Helminthosporium solani*) et de la pourriture sèche fusarienne (*Fusarium* spp.)

PRINCIPE ACTIFS:

Fludioxonil..... 19,4 g/L
Difenoconazole 19,4 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation.

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0012 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **30599**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	6.0
RESTRICTIONS D'EMPLOI	7.0
ENTREPOSAGE	8.0
ÉLIMINATION	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	10.0
MODE D'EMPLOI	11.0
Renseignements Généraux	11.1
Mélanges en Cuve	11.2
Traitement des Plantons de Pommes de Terre – Directives d'application	11.3
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Plantons de pommes de terre	12.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliments de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Traiter les semences dans un endroit bien aéré.

NE PAS utiliser d'équipement de traitement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'au moyen d'un équipement de traitement en circuit fermé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être admis dans la zone lorsque les semences sont traitées ou ensachées.

Garder les plantons de pomme de terre loin des animaux.

NE PAS utiliser un tracteur à cabine ouverte pour planter des plantons de pomme de terre traités avec MAXIM® D.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement, l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Les employés qui manipulent des plantons de pomme de terre traités ou qui travaillent avec de l'équipement de transport des plantons de pomme de terre traités ou à proximité de cet équipement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter en tout temps un respirateur à masque filtrant N95 (masque antipoussière) approuvé par le NIOSH qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux et les petits animaux sauvages. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

7.0 RESTRICTIONS D'EMPLOI

4. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
5. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, et garder hors de la portée enfants et des animaux.
6. Tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: : **“Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver ce produit à l'écart des**

aliments destinés à la consommation humaine ou animale.”

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants à des températures supérieures à 30 °C et les protéger du gel. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant Recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

10.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide MAXIM D est un fongicide pour le traitement des plantons de pomme de terre qui supprime certaines maladies fongiques transmises par les semences de pommes de terre. Le fongicide MAXIM D est efficace contre le rhizoctone brun et le chancre des tiges/stolons (*Rhizoctonia solani*), la tache argentée (*Helminthosporium solani*) et la pourriture sèche fusarienne (*Fusarium* spp.). Le fongicide MAXIM D ne supprime pas les maladies bactériennes présentes dans le planton.

Le fongicide MAXIM D doit être employé dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les maladies de la pomme de terre. Cette stratégie inclut l'utilisation de semences certifiées de haute qualité et l'emploi de techniques culturales comme la rotation des cultures, la récolte des tubercules au moment optimal pour limiter le développement des maladies, la manutention appropriée des tubercules en évitant les meurtrissures, la gestion et la désinfection de l'équipement et des aires d'entreposage afin de réduire la quantité d'inoculum présente, y compris le maintien de conditions appropriées dans l'entrepôt afin d'éliminer toute humidité ou condensation et, finalement, l'application du produit sur des plantons propres avec un système bien étalonné.

NOTA – Le traitement de semences ou de plantons fortement endommagés, meurtris, germés ou rayés par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur, « physiologiquement âgés » (nombreux germes) ou de faible qualité, sauf pour la suppression curative d'agents pathogènes présents, peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination de la semence ou du matériel de multiplication traité et entreposé pendant plus d'une année.

11.0 MODE D'EMPLOI

11.1 Renseignements Généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

11.2 Mélanges en Cuve

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité

(tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

11.3 Traitement des Plantons de Pomme de Terre - Directives d'application

Les semences coupées sont particulièrement vulnérables aux excès d'humidité. Une humidité trop élevée provoquera la pourriture des semences. MAXIM D ont été conçus pour être appliqués dans de très faibles volumes de bouillie, tout en assurant une bonne couverture des tubercules et sans causer la pourriture des semences. Ne pas utiliser de volume d'eau supplémentaire pour traiter les semences coupées.

Entreposer les semences coupées à 7 °C ou moins. Les températures supérieures à 10 °C favorisent la pourriture molle des semences.

Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou munis d'équipement d'extraction du brouillard de pulvérisation ou des poussières.

Le chargement des semences sur le convoyeur après la coupe doit être uniforme. Ne pas surcharger. Si plusieurs couches de semences arrivent à l'applicateur, la couverture sera inégale.

Régler l'applicateur au débit souhaité. Si l'étalonnage est approprié, aucun liquide ne s'égouttera de la table à rouleaux.

Si la semence traitée doit être entreposée ou conservée pendant quelques jours, s'assurer qu'une quantité suffisante d'air frais circule dans les tas de pommes de terre de semence coupées et que l'humidité relative varie de 85 à 90 %. Les semences coupées et traitées ne doivent pas être empilées sur plus de 1,8 m de hauteur. On obtiendra de meilleurs résultats si les pommes de terre sont ensemencées tout juste après l'application de MAXIM D sur les semences. Au moment du transport, s'assurer que les semences traitées avec MAXIM D sont couvertes.

Lorsque des semences coupées sont traitées, l'application de MAXIM D peut être suivie d'un traitement à la poussière pour améliorer la subérisation.

12.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

12.1 Plantons de pommes de terre

CULTURE	Plantons de pommes de terre
MALADIES	Tache argentée (<i>Helminthosporium solani</i>)
DOSE	130 mL de produit/100 kg de semences
REMARQUES	<p>Bien agiter ou mélanger avant d'utiliser.</p> <p>Appliquer à l'aide d'un équipement standard de traitement de semences qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.</p> <p>MAXIM D peut être appliqué sous forme non diluée ou sous forme de bouillie à base d'eau. Éviter d'excéder le volume de bouillie maximal de 260 mL/100 kg de semences.</p> <p>Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé.</p>
CULTURE	Plantons de pommes de terre
MALADIES	Pourriture sèche fusarienne (<i>Fusarium</i> spp.) Rhizoctone brun* et chancre des tiges/stolons (<i>Rhizoctonia solani</i>)
DOSE	65 - 130 mL de produit/100 kg de semences
REMARQUES	<p>Utiliser la dose la plus forte lorsque l'incidence des maladies ou des cas de résistance est élevée. Bien agiter ou mélanger avant d'utiliser.</p> <p>Appliquer à l'aide d'un équipement standard de traitement de semences qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.</p> <p>Lorsqu'on utilise une dose de 130 mL/100 kg de semences, MAXIM D peut être appliqué sous forme non diluée ou sous forme de bouillie à base d'eau.</p> <p>Éviter d'excéder le volume de bouillie maximal de 260 mL/100 kg de semences.</p> <p>Lorsqu'on utilise une dose inférieure à 130 mL de MAXIM D/100kg de semences, ajouter suffisamment d'eau pour que le volume de bouillie soit d'au moins 130 mL/100kg de semences. Éviter d'excéder le volume de bouillie maximal de 260mL/100kg de semences.</p> <p>Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé.</p> <p>*Lorsqu'il est appliqué à raison de 65 mL/100 kg de semences, MAXIM D assure la répression du rhizoctone brun. Lorsque l'infestation à <i>Rhizoctonia solani</i> est forte ou que l'on souhaite supprimer le rhizoctone brun, utiliser MAXIM D à raison de 130 mL/100 kg de semences ou mélanger MAXIM D.</p>

13.0 RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide MAXIM D, fongicide des groupes 3 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide MAXIM D et à d'autres fongicides des groupes 3 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui

sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide MAXIM D ou d'autres fongicides des groupes 3 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Afin de limiter le risque d'acquisition d'une résistance parmi les agents pathogènes indiqués sur l'étiquette, ne pas utiliser les fongicides MAXIM D sur deux générations consécutives de semences.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides appartenant à un groupe différent si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Instaurer un programme de gestion intégrée des maladies qui aidera à maintenir les niveaux d'inoculum le plus bas possible de façon à réduire le risque que des isolats de *Fusarium* spp. résistants ne se développent. Il faut par exemple semer des plantons sains, éviter de cultiver des pommes de terre dans le même champ deux années de suite et maintenir de bonnes conditions hygiéniques dans les cellules d'entreposage.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des pathogènes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.